METHODOLOGIE DES EXERCICES JURIDIQUES

Cette méthodologie porte sur les quatre exercices généralement mobilisés en droit (Dissertation, commentaire d'arrêt, cas pratique, note de synthèse). Il est impératif de l'assimiler avant de s'atteler à la réalisation de chaque exercice.

DISSERTATION

La dissertation est un exercice qui vous impose, au moyen des connaissances que vous êtes censées maîtriser, de répondre à une problématique sur un thème donné. C'est un exercice d'argumentation ; il est capital de veiller à ne pas en faire un simple étalage de connaissances.

- **L'introduction :**

L'introduction étant la partie la plus importante de la dissertation, plusieurs étapes doivent être impérativement respectées. Faites attention à votre style d'écriture, qui doit être assez fin pour que le passage d'une étape à une autre ne transparaisse pas trop grossièrement.

L'accroche : L'accroche permet de situer le sujet. Il n'y a pas de formule miracle pour l'accroche ; il faut tâcher d'être assez général tout en restant dans le thème du sujet. Aussi, évitez absolument les accroches « bateau », qui tendent vers la réflexion pseudo-philosophique ou le constat historique classique et qui peuvent donner un style « café du commerce ». Une approche globale de l'évolution du droit étudié ou de l'importance de la question traitée sur la pratique peut à ce titre être un bon moyen de commencer votre introduction.

Annonce du sujet : L'annonce du sujet est une étape qui vous permet de présenter le sujet posé, d'en définir les termes et de le délimiter. Cette étape ne doit pas être traitée de manière trop scolaire. Il ne s'agit pas de définir mot par mot le sujet qui vous est présenté mais simplement les termes qui sont importants et dont l'absence de définition pourrait vous être défavorable lors du traitement du sujet. Par exemple, si vous avez un sujet sur une catégorie précise de contrats, il sera important de les distinguer d'autres contrats similaires dès cette étape, afin que le lecteur sache ce que vous incluez et excluez de votre étude. L'annonce du sujet ainsi que la définition de ses termes est en réalité une *délimitation*. Celle-ci vous permettra de ne pas faire de hors-sujet.

L'intérêt du sujet : Cette étape est importante. Elle vous permet d'amener la problématique. Il s'agit ici d'exposer en quoi le traitement du sujet présente un *intérêt juridique* : pourquoi il est nécessaire de se poser cette question et d'y répondre. Il est donc important de trouver un intérêt qui se rattache à votre problématique. Cette étape vous permet de passer de la présentation globale de votre sujet à votre problématique, qui ne porte que sur un aspect précis de celui-ci. Elle vous impose de prouver au correcteur que vous vous êtes réellement interrogé sur le sujet et que vous ne vous apprêtez pas à dérouler vos connaissances dessus.

La problématique : Si celle-ci vous est posée sous la forme interrogative, n'y touchez pas ! Vous prendriez alors le risque de ne pas traiter le sujet exactement comme l'attend le correcteur. Sinon, tentez de la reformuler, tout en essayant de ne pas amputer le sujet d'une bonne partie

de son intérêt. Vous pouvez avoir un angle d'attaque qui vous est propre tant que vous ne basculez pas en hors sujet.

L'idée générale et l'annonce de plan : Ces étapes sont capitales, rappelez-vous : *L'idée générale est ce qu'on démontre, l'annonce de plan renvoie à la façon dont on le démontre*. Mais surtout, PAS DE SUSPENS EN DROIT. Le but n'est pas de « faire saliver » le lecteur sur la conclusion à laquelle vous allez parvenir, mais d'exposer clairement vers où vous allez, de sorte que votre argumentation transparaisse d'autant plus clairement.

NB : Essayez d'éviter des annonces de plan telles que : « *Dans une première partie nous verrons que. Dans une seconde partie nous verrons que* ». Une annonce de plan claire et non équivoque s'effectue au moyen d'une *unique phrase* dont les deux idées sont *liées* par une *connexion logique*.

- **Le corps du devoir :**

L'articulation du plan : Le plan est constitué de deux parties et deux sous-parties. Chaque division doit renvoyer à un argument qui soutient votre idée générale.

Les titres du plan : Le plan doit avoir des intitulés *clairs* et *directs*. Ils expriment une *idée*. Par suite, ils doivent être *problématisés* (pas de titres de cours). N'y insérez pas de termes inutiles et ne faites pas de titres « trois en un », qui, en une seule phrase, tendent à démontrer toutes les nuances de votre argumentation. La simple lecture de votre plan doit permettre de comprendre votre devoir. Les titres ne doivent pas présenter de verbes conjugués.

Les chapeaux : Les chapeaux (ou annonces des parties) ont une *importance capitale* bien que leur rédaction soit trop souvent négligée. C'est pourtant eux qui montrent à votre correcteur la *logique* de votre argumentation. Sans trop en faire (pas plus de cinq lignes), soyez clair et direct, afin que le correcteur comprenne ce que vous entendez démontrer. De la même manière que l'annonce de plan expose le raisonnement global de votre devoir, les chapeaux montrent le raisonnement que vous tenez dans vos parties.

La rédaction : « on dit ce qu'on va faire ; on le fait ; on dit qu'on l'a fait ».

On dit ce qu'on va faire : débutez toujours votre paragraphe par ce que vous entendez démontrer. Là encore, pas de suspense. Ainsi, en une phrase simple, exposez l'argument de votre sous-partie et abordez ensuite les éléments qui le soutiennent. Cela présente deux avantages. D'abord, le correcteur vous lira en sachant où vous souhaitez en venir, ce qui simplifiera sa lecture et vous rendra plus clair. Mais surtout, c'est vous que vous allez aider. Exposer votre argument dès le début vous permettra de ne pas vous perdre. Ainsi, lorsque vous continuerez à écrire, vous aurez cet argument clair en tête et vous pourrez toujours vous y référer pour ne pas divaguer. Vous imposer cette étape vous permettra de vous cadrer et d'apporter les exemples et connaissances strictement nécessaires à votre démonstration. Ainsi, vous ne tomberez pas dans le piège de l'étalage de connaissances.

On le fait : votre raisonnement doit être *clair* et *apparent*. Sautez une ligne lorsque vous avez achevé une étape de votre démonstration. Vous devez utiliser des arguments *juridiques*. Pour cela, il faut *apprendre son cours* et l'*utiliser* sans le réciter. Les jurisprudences sont des *illustrations nécessaires*. Vous devez les apprendre *par cœur* (nom et année) et les mobiliser habilement.

On dit qu'on l'a fait : à la fin de votre paragraphe, résumez en une ligne l'idée que vous venez de démontrer et *rattachez* cette idée à votre démonstration globale. À partir de là vous pouvez bâtir la *transition*.

Conseils :

N'écrivez pas trop au brouillon. Faites une feuille de brouillon sur laquelle vous trouvez uniquement votre accroche, votre problématique, votre idée générale et votre plan. Gardez ce brouillon sous les yeux durant toute la rédaction du devoir, afin de ne jamais perdre le fil de votre raisonnement ni votre idée générale. De la même manière, ne passez pas trop de temps sur le brouillon : **maximum** 1/3 de la durée de l'épreuve. C'est ainsi que vous pourrez faire une réelle argumentation et surtout, la finir.

Récapitulatif :

Introduction (env. un quart ou un tiers du devoir) :

Accroche
Présentation du sujet
Intérêts du sujet
Problématique
Idée générale
Annonce de plan

Corps du devoir :

I. Titre première partie
Chapeau
A. Titre première sous-partie
B. Titre seconde sous-partie
Transition
II. Titre seconde partie
Chapeau
A. Titre première sous-partie
B. Titre seconde sous-partie

COMMENTAIRE D'ARRET

Le commentaire d'arrêt est un exercice délicat en ce qu'il se situe à cheval entre le théorique et le pratique. Le danger est d'être trop théorique et de finalement faire une dissertation. A l'inverse, sans apport théorique, vous risquez de vous en tenir à un simple exercice de paraphrase.